



# MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24/07/2021

### **ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN, MINISTRE DE LA CULTURE, SE FÉLICITE DE L'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO DE DEUX NOUVEAUX BIENS CULTURELS FRANÇAIS: LE PHARE DE CORDOUAN ET LES GRANDES VILLES D'EAU D'EUROPE.**

Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, se félicite de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO des sites « le phare de Cordouan » et « les grandes villes d'eau d'Europe ». Cette décision a été prise le 24 juillet 2021 à l'unanimité des membres du Comité du patrimoine mondial réuni pour sa 44<sup>e</sup> session à Fuzhou (Chine).

**Le phare de Cordouan**, édifié en pleine mer sur un plateau rocheux situé aux confins de l'océan Atlantique et de l'estuaire de la Gironde, sert depuis le XVI<sup>e</sup> siècle de signal aux navires commerçant entre Bordeaux et le monde. Entré officiellement en service en 1611, le phare guide depuis plus de 400 ans les marins à l'entrée de l'estuaire. Il représente un chef-d'œuvre du génie créateur humain par son architecture unique, résultant de la volonté de concevoir un ouvrage de signalisation maritime tout autant qu'un monument digne des anciennes Merveilles du Monde. Il témoigne de l'ingéniosité des hommes à ériger un édifice de la plus haute ambition artistique au sein d'un environnement maritime inhospitalier. Attirés par le prestige du « phare des rois », classé monument historique dès 1862, les meilleurs ingénieurs de France y ont expérimenté leurs innovations. Ainsi, Augustin Fresnel y a-t-il testé en 1823 sa lentille à échelon qui révolutionna le système d'éclairage et qui est encore aujourd'hui utilisée partout dans le monde.

L'inscription du phare de Cordouan sur la Liste du patrimoine mondial est le fruit d'une coopération étroite entre les ministères de la culture, de la transition écologique et solidaire et celui de la mer, les acteurs locaux rassemblés au sein du syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde (SMIDDEST), l'ensemble des élus du territoire et le monde associatif.

**Les grandes villes d'eaux d'Europe**, dont la ville thermale de Vichy pour la France, ont vu leur candidature portée conjointement par l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, l'Italie et le Royaume-Uni. La République tchèque a supervisé et coordonné l'ensemble du projet.

Ce nouveau site du patrimoine mondial est composé des stations thermales les plus importantes d'Europe : Baden bei Wien en Autriche, Spa en Belgique, Vichy en France, Baden-Baden, Bad Ems et Bad Kissingen en Allemagne, Montecatini Terme en Italie, Bath au Royaume-Uni ainsi que Karlovy Vary, Mariánské Lázně et Františkovy Lázně en République tchèque. Les grandes villes thermales d'Europe, fondées pour la plupart autour de sources minérales naturelles, offrent ensemble un témoignage exceptionnel du phénomène de la balnéologie européenne, qui a connu son essor principalement du début du XVIII<sup>e</sup> siècle puis au premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle. Un trait caractéristique en est la combinaison de cures thermales intérieures et extérieures et de procédures thérapeutiques associées à un large éventail d'activités de loisirs, reflétées dans une forme spécifique de villes thermales et leur architecture. Ces villes rivalisaient culturellement avec les grandes métropoles et devinrent une source d'inspiration intellectuelle, artistique, sociale et politique, contribuant ainsi à la démocratisation de la société européenne.

## Contacts presse

### Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication

Tél : 01 40 15 83 31

Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)

[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)



## MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cette inscription des grandes villes thermales d'Europe est un excellent exemple de coopération internationale entre ministères et institutions, experts et représentants de municipalités de sept pays européens.

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial apportera aux grandes villes thermales d'Europe non seulement la confirmation de leurs valeurs exceptionnelles, mais aussi une meilleure protection et une coopération renforcée dans les domaines de la conservation et de la valorisation de ce patrimoine.

Ces nouvelles inscriptions portent à 47 le nombre de biens culturels et naturels français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Roselyne Bachelot-Narquin tient à saluer chaleureusement les équipes qui ont porté ces candidatures, au plus grand bénéfice de ces territoires et de leurs habitants.